



DOSSIER DE CANDIDATURE

-

RÈGLEMENT D'OCCUPATION

À l'attention des porteurs de projets

Espace de vente et d'exposition en centre-ville, la boutique éphémère est consacrée à de la sous-location de courte durée, de 3 à 6 mois maximum, au bénéfice d'un professionnel.

Les entreprises ou associations œuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire peuvent également en bénéficier.

Son objectif est de mettre à la disposition un lieu permettant l'expérimentation et le testing de nouvelles activités innovantes.

”
loyer très raisonnable

”
Un emplacement commercial de premier choix

”
sans droit d'entrée

”
Un accompagnement personnalisé

+ D'INFOS
02 32 96 94 13

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER

WWW.MAIRIE-ELBEUF.FR



PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Dossier de candidature dûment rempli et paraphé par le sous-locataire
- Plusieurs photographies des produits ou créations qui seront vendus
- Extrait Kbis datant de moins de trois mois de la société

Et/ou

- Extrait d'immatriculation au Répertoire des métiers
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité qui couvre notamment les dommages susceptibles d'être causés au local sous-loué
- Copie recto/verso de la carte d'identité du sous-locataire

TOUT DOSSIER INCOMPLET, NON DATE, NON SIGNE...NE SERA PAS TRAITE

La ville d'Elbeuf sur Seine se réserve le droit d'accepter ou de refuser les demandes de réservation sans recours d'aucune sorte.

Les demandes sont analysées par le comité d'attribution en fonction de plusieurs critères :

- Qualité des produits proposés compatibles avec le bail commercial et le règlement d'occupation
- Diversité des activités au fil des périodes de sous-location
- Sérieux des demandes déposées
- Respect de l'environnement
- Respect des dispositions contenues dans le règlement d'occupation

DOSSIER DE CANDIDATURE A RETOURNER À Monsieur le Maire

- Par courrier :

Boutique test
Hôtel de Ville
Service Attractivité Commerce
Place Aristide Briand - BP300
76500 ELBEUF SUR SEINE

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Contact : commerce@mairie-elbeuf.fr
Service Commerce et Artisanat
Tél. 02 32 96 94 13 – 07 64 45 22 80

DESCRIPTIF DU LOCAL COMMERCIAL

La boutique test, louée par la ville d'Elbeuf sur Seine, se situe au 74, rue des Martyrs – 76500 Elbeuf.

Le local commercial de 60 m², comprend une salle d'exposition et des WC indépendants, le tout en rez-de-chaussée.

La sous-location comprend la mise à disposition du local, la fourniture de l'eau et de l'électricité. La fourniture de gaz sera partiellement prise en charge par le sous-locataire

CONDITIONS DE SOUS-LOCATION

Le bail lié à la boutique test est un bail dérogatoire. En application de l'article L 145-5 du code de commerce, concernant le régime juridique du présent bail, le statut des baux commerciaux est écarté. La boutique test peut être louée de trois à six mois, renouvelable 1 fois.

Le locataire ne peut sous-louer ou prêter les lieux, même temporairement et sous quelque forme que ce soit.

TARIFS DE SOUS-LOCATION

Le prix de la sous-location comprend 130 € mensuel pour la mise à disposition du local ainsi qu'une caution de 130 € auxquels s'ajoutent 30% de la consommation de gaz (le restant est pris en charge par la ville). Conformément à l'engagement Territoire Engagé dans la Transition Écologique (TETE) et le plan de sobriété pris par la ville, des contrôles inopinés pourront être effectués par les services de la ville.

Le prix de la sous-location, de la caution et de la provision pour fourniture de gaz sont payables 15 jours avant la remise des clefs, par chèques, libellés à l'ordre du Trésor Public, adressés à :

Monsieur le Maire
Boutique éphémère
Hôtel de Ville
Place Aristide Briand - BP300
76500 Elbeuf sur Seine

accompagnés du bail dûment signée.

En cas de résiliation par l'intervenant, le prix de la sous-location ne sera pas restitué, au contraire de la caution.

Ce prix ne peut être réduit en raison d'une fermeture exceptionnelle de la boutique due à un fait indépendant de la volonté de la commune d'Elbeuf sur Seine.

PROFIL DU DEMANDEUR

Nom de l'établissement ou de l'entreprise (si personne morale) :

Nom et prénom du gérant ou de l'exposant (indiquer la fonction) :

Date et lieu de naissance :

N° SIRET :

OU

N° REPERTOIRE METIERS :

Situation professionnelle et statut juridique en cours :

COORDONNEES

Adresse de l'entreprise :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ENTREPRISE

Description de l'entreprise :

Description détaillée des créations ou produits vendus :

Gamme de prix des produits :

.....
.....
.....
.....

DUREE DE SOUS-LOCATION SOUHAITEE

3 MOIS

4 MOIS

5 MOIS

6 MOIS

}]
}]
}]
}]

Dates d'occupation souhaitées :

ENGAGEMENTS

· Horaires

- Le sous-locataire s'engage à respecter les horaires minimums d'ouverture suivants : Du mardi au samedi, de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
- Il peut élargir ces horaires mais doit être impérativement présent aux horaires minimums d'ouverture.
- Lors de manifestations organisées en centre-ville par la ville d'Elbeuf sur Seine ou par les associations de commerçants, le sous-locataire s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que ces manifestations.

· Activité

- Le sous-locataire est uniquement autorisé à vendre les produits décrits et présentés en détail dans le dossier de candidature.
- Toute activité liée à la restauration est formellement interdite.

· Présentation / décoration de la boutique

- Le sous-locataire s'engage à soigner la décoration de la boutique en amenant un mobilier de qualité et recréant un réel univers « boutique » dans le local.
- La présentation des produits ou créations vendus ne doit nullement se limiter à un esprit stand de foire/marché ou de vente ambulante (tréteaux...)

· Comportement

- L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
- L'intervenant est tenu de ne pas nuire à la tranquillité du voisinage.

- Il s'engage à ne pas créer de nuisance sonore et à veiller à éviter tout attroupement sur la voie publique, sa responsabilité sera directement engagée en cas de plainte ou de réclamation.

• **État des lieux et entretien**

- Le sous-locataire prend le local dans l'état où il se trouve lors de l'entrée en jouissance.
- Il s'engage à ne pas percer de trous dans les murs.
- Il s'engage à ne rien afficher sur les vitrines, des supports de communication sont mis à disposition par la ville d'Elbeuf sur Seine pour permettre l'affichage temporaire pendant la sous-location.
- Il s'engage à ne pas utiliser de chauffage à combustion lente ou produisant des gaz nocifs.
- En application de l'article L 145-5 du code de commerce état des lieux contradictoire et un inventaire du matériel fourni sont dressés à l'entrée et à la sortie, lors de la remise et de la restitution des clefs.
- Le ménage est à la charge du sous-locataire.
- Il s'engage à assurer le nettoyage et le rangement du local à son départ et à le restituer dans le même état qu'à son arrivée, sans quoi il risque de perdre sa caution.

• **Règles d'accessibilité**

- Le sous-locataire s'engage à rendre accessible l'intérieur de la boutique éphémère à tous les clients, en fonction de l'agencement retenu.

• **Mesures de sécurité sanitaire**

Le sous-locataire s'engage à mettre en œuvre et à faire respecter :

- Port du masque obligatoire
- Respect des gestes barrières
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour les clients
- Limiter le nombre de clients dans la boutique
- Prévoir un parcours fléché pour garantir les règles de distanciation physique
- Favoriser le paiement sans contact par carte bancaire

• **Les modalités de résiliation**

Le contrat de sous-location pourra être résilié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice :

- Par le locataire à tout moment, en respectant un préavis de 1 mois ;
- Par le bailleur à l'expiration du contrat en prévenant le locataire 3 mois à l'avance ;

· **Extinction des éclairages de la boutique**

- Le sous-locataire veillera à éteindre les éclairages de la boutique et de l'enseigne à chaque fermeture.

· **Communication**

- Le sous-locataire se tiendra disponible pour communiquer sur le dispositif et s'engage à participer aux différentes sessions (photo, interviews, tournages vidéo, questionnaires, etc.) organisées par les services de la ville et destinées à la diffusion sur les supports de communication de la ville (magazines, articles sur le site internet et autres réseaux, etc.).

Fait à,

Le,

Nom et signature du sous-locataire, précédés des mentions

« Lu et approuvé, bon pour accord »

« J'autorise la ville d'Elbeuf sur Seine à utiliser à titre gracieux mes nom, prénom, marque, éléments biographiques, et à reproduire les photographies, images et vidéos de ma personne, de mes produits et/ou créations »